



TCRI

Table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées
et immigrantes

AVIS SUR LE PROJET DE LOI 96 – LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS SOUMIS À LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION PAR LA TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES (TCRI)

Contactez-nous

518, rue Beaubien Est
Montréal (Québec)
Canada H2S 1S5

Téléphone: 514 272-6060
Télécopieur: 514 272-3748
www.tcri.qc.ca



Notre mission

Créée en 1979, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) regroupe cent cinquante-neuf (159) organismes communautaires qui interviennent auprès des familles réfugiées, immigrantes et sans statut à travers le Québec. La liste des organismes peut être consultée à la fin du présent document. Un bon nombre de ces organismes sont mandatés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour offrir des services d'accueil et d'intégration aux nouveaux arrivants. À titre de regroupement des organismes communautaires du réseau de l'immigration et de l'intégration du Québec, la TCRI s'inscrit dans le mouvement de l'action communautaire autonome en déployant son expertise comme agent de transformation et de développement social. Par leurs pratiques diversifiées et une approche interculturelle, les organismes de la TCRI œuvrent pour un Québec inclusif et riche de sa diversité. En temps normal, plus de 60 000 nouveaux arrivants bénéficient des services de notre réseau dans toutes les régions du Québec.

La mission de notre regroupement est vouée au soutien et à la défense des intérêts et des droits des nouveaux arrivants indépendamment de leur statut. La TCRI accomplit sa mission :

- En offrant un lieu d'échange, de concertation, d'information et de formation à ses organismes membres autour de divers enjeux : accueil et intégration, protection des réfugiés, régionalisation, employabilité, parrainage, femmes immigrées et racisées, jumelage interculturel.
- En coopérant avec d'autres réseaux et secteurs d'activités communautaires, parapublics, publics et privés pour renforcer la défense des droits des personnes réfugiées et immigrantes et améliorer les services aux nouveaux arrivants.
- En faisant avancer l'analyse critique des politiques et l'échange d'informations relatives aux personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec, au Canada et sur le plan international.
- En développant la recherche-action communautaire pour alimenter la réflexion sur les pratiques et l'intervention des organismes communautaires et de leurs partenaires.
- En défendant les droits des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut dans ses relations avec les gouvernements et les médias.

Notre vision de l'intégration

Les organismes membres de la TCRI œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut se sont dotés en 2005 d'une vision de l'intégration des nouveaux arrivants qui sert de cadre de référence à leurs pratiques.

Nous considérons l'intégration comme un processus complexe puisque :

- Multidimensionnel : linguistique, économique, social, culturel, politique, religieux;
- Bidirectionnel : engage la personne réfugiée et immigrante et sa famille tout autant que les membres et les institutions de la société d'accueil;
- Graduel : étape par étape;
- Continu : un processus qui n'est jamais terminé;
- Individuel : selon le rythme et l'histoire de chacun et chacune;
- Encadré : par le sociétal et la familial.

L'intégration est un processus complexe dont les indicateurs sont objectifs et subjectifs.

Des indicateurs objectifs

- L'accessibilité aux services : avoir accès aux mêmes services et bénéficier des mêmes droits que l'ensemble des citoyens/citoyennes;
- La compétence linguistique : communiquer et travailler en français, langue commune;
- L'accès à l'emploi : obtenir et effectuer un travail de qualité en lien avec ses compétences et basé sur le principe de reconnaissance des acquis;
- La participation citoyenne : s'impliquer en tant que citoyen/citoyenne.

Des indicateurs subjectifs

- L'autonomie : en référence à la notion « d'empowerment », au renforcement des capacités individuelles;
- La reconnaissance : en référence au sentiment d'être accepté et reconnu par la société d'accueil;
- Le sentiment d'appartenance : en référence au sentiment d'inclusion et d'appartenance à la société d'accueil.

Les valeurs et principes fondamentaux qui guident nos interventions :

- L'accessibilité pour tous et toutes/Admissibilité en fonction des besoins;
- La responsabilité, la fiabilité;
- Les services axés sur la clientèle;
- Les services visant l'autonomie de la personne;
- Les services donnés dans un esprit de collaboration/coopération;
- Une approche respectant la personne, sa liberté d'opinion et ses choix individuels;
- Une approche holistique;
- Une approche interculturelle;

- Une approche intersectionnelle;
- Une approche inscrite dans un mouvement social autonome visant la transformation de la société et la reconnaissance des droits, notamment ceux reconnus aux personnes réfugiées, immigrantes et sans statut.

Nous sommes aussi, en tant qu'organismes communautaires, porteurs des valeurs de la société d'accueil définie comme une société :

- Démocratique;
- Dynamique;
- Pluraliste;
- Laïque;
- Dotée d'un cadre civique commun;
- Permettant le pluralisme religieux;
- Dont la langue parlée dans l'espace public est le français;
- Basée sur le respect des personnes et l'autonomie;
- Dotée d'une Charte des droits et libertés de la personne;
- Prônant des relations égalitaires et équitables;

Où prévaut la gestion pacifique des conflits.

Commentaires sur le projet de loi relatif à la langue officielle et commune du Québec, le français

L'avis que nous déposons à la Commission de la culture et de l'éducation porte principalement sur les propositions législatives concernant la communication écrite et orale entre l'administration publique et les personnes réfugiées, immigrantes et sans statut nouvellement arrivées au Québec, un enjeu qui nous interpelle, car il se situe dans le champ de mission de la TCRI.

Le projet de loi 96 propose d'interdire aux employé.es du secteur public de communiquer avec les individus à qui ils/elles donnent des services dans des langues autres que le français, sauf certaines exceptions. Il s'agit d'une modification fondamentale à la Charte de la langue française, qui permettait jusqu'à présent à l'administration publique de communiquer avec les personnes physiques dans des langues autres que le français.

Nous sommes grandement inquiets que ces nouvelles dispositions proposées dans le projet de loi 96 risquent de compromettre l'accès à des services essentiels à la population allophone * et anglophones** ne maîtrisant pas encore le français.

Certes, le projet de loi prévoit certaines exceptions telles que :

- ✓ Les personnes ayant étudié dans une école primaire en anglais au Canada
 - ✓ Les personnes qui communiquent déjà en anglais avec l'Administration
- ✓ Les personnes immigrantes pendant les six premiers mois après leur arrivée au Québec
 - ✓ Les personnes qui font partie des communautés autochtones
- ✓ « Lorsque la santé, la sécurité publique ou les principes de justice naturelle l'exigent »



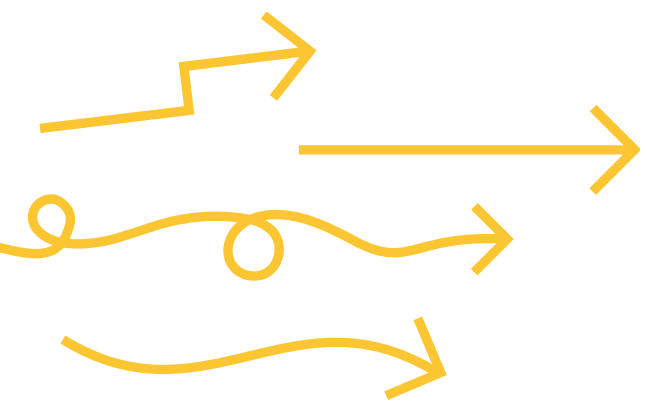
On constate cependant un manque de précisions quant aux exceptions qui auraient pu nous rassurer. Il n'est pas explicite quels services et organismes publics seront exemptés de l'obligation de communiquer exclusivement en français. Il est fort à parier que cette interdiction de la communication dans des langues autres que le français par les services publics limitera certainement l'accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, les services sociaux et de santé, les services juridiques, etc. Certains de ces services, en temps normal, impliquent déjà des démarches complexes et des conséquences importantes pour le commun des mortels comme des impacts sur le revenu, l'assistance en situation de violence, la défense des droits fondamentaux, etc. Le fait de limiter l'accès aux personnes allophones et anglophones ne maîtrisant pas encore le français à ces services en raison de leur méconnaissance du français - et en limitant en plus, la possibilité des employés de l'État de faire appel à des services d'interprétariat - créera sans aucun doute un besoin supplémentaire d'accompagnement et de soutien de la part des organismes communautaires afin d'aider ces personnes à naviguer dans des situations de vulnérabilité.

Du fait que le projet de loi ne mentionne nulle part la définition de « personne immigrante », les organismes se questionnent si la limitation est applicable tant aux personnes résidentes permanentes comme aux détenteurs d'un statut temporaire ou aux personnes à statut précaire, sachant qu'on estime actuellement une présence d'environ 200 000 personnes à statut temporaire, précaire ou sans statut sur le territoire du Québec qui, pour la plupart, ont un accès très limité à des services gouvernementaux. Nous rappelons aussi qu'en vertu de l'Accord Canada – Québec sur l'immigration, le Québec a l'obligation de rendre disponibles des services d'accueil et d'intégration semblables aux services disponibles dans les autres provinces du Canada.

Le projet de loi 96 présume qu'une « personne immigrante » serait en mesure de soutenir une conversation en français avec l'administration publique à partir du septième mois après son arrivée, autant au niveau de l'expression que de la compréhension. Cependant, de nombreuses études mentionnent la difficulté pour apprendre une langue dans une période restreinte de temps. Notamment, la capacité d'apprendre une autre langue est affectée aussi par des facteurs comme l'âge, la santé mentale, le manque de temps et ressources ou le niveau de scolarité et d'alphabétisation de la personne ainsi que les différences individuelles (nous ne sommes pas tous égaux en termes d'apprentissage). Les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes se trouvent aussi dans un processus d'intégration où l'apprentissage du français est accompagné par des démarches comme la recherche d'un logement, l'inscription des enfants à l'école, la recherche d'un emploi, les obligations familiales, etc. Les différents contextes inhérents au parcours migratoire d'une personne impliquent que les personnes immigrantes choisissent de se franciser selon leurs disponibilités de temps, parfois en suivant des cours à temps partiel et en ayant besoin de plus de temps pour arriver à utiliser la langue française de façon indépendante.

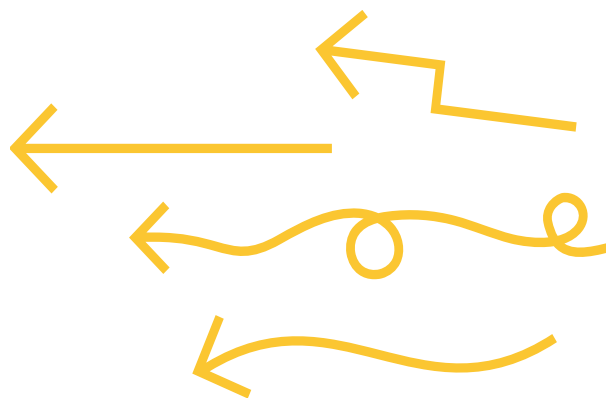
Bien que nous reconnaissons les efforts du gouvernement en termes d'investissements, pour rendre l'apprentissage du français plus accessible pour la majorité des personnes immigrantes et réfugiées, nous tenons à souligner que le processus d'inscription et de début des cours de français est long et complexe et que le début d'un cours pour un nouvel arrivant n'est actuellement pas immédiat lors de son arrivée dans le territoire.

On parle de plus en plus de racisme et de ses méfaits, mais on ne parle encore pas assez de « linguicisme » (l'équivalent du racisme sur la langue parlée par des individus et des groupes). De la même façon que le peuple québécois lutte pour que la langue française demeure la langue de la vie publique, il ne devrait pas y avoir d'oppression linguistique pour les nombreuses personnes s'intégrant harmonieusement à la société québécoise, mais utilisant, en plus du français, d'autres langues que le français dans leur vie privée. Nous sommes d'avis que les restrictions proposées par le projet de loi 96 vont à l'encontre de l'esprit de la loi 101 actuelle, qui a permis à des centaines de milliers de nouveaux arrivants à s'intégrer harmonieusement à la société québécoise en français. Elles ne reflètent pas non plus à la volonté exprimée par Camille Laurin dans le Livre blanc concernant la Charte de la langue française de 1977 : « La Charte a été rédigée, volontairement, de façon à promouvoir les droits du français sans pour autant enlever aux individus la possibilité d'utiliser la langue de leur choix dans la vie de tous les jours. (...) Les individus pourront continuer à s'adresser à l'Administration en anglais et recevoir une réponse dans cette langue ; mais dans le cas des personnes morales, la situation sera différente (...). La même formule a été utilisée en ce qui concerne les relations entre les individus et les services de santé, les services sociaux, les ordres professionnels, les syndicats, les entreprises avec lesquelles ils font affaire ; tout Québécois pourra exiger l'utilisation de la langue française, mais rien n'empêchera l'utilisation d'une autre langue lorsque tous les intéressés en conviendront » (pp. 49-51).



Recommandation

Par conséquent la TCRI recommande à la Commission le retrait des articles 6, 7 et 15 du projet de loi 96.



Conclusion

L'apprentissage du français au Québec est vital, et le nouveau droit pour toutes les personnes résidentes du Québec à l'enseignement du français prévu au projet de loi 96 est une étape très positive et constructive. Mais l'accès aux droits économiques, éducatifs, sociaux et sanitaires fondamentaux ne devrait pas exiger une connaissance antérieure du français. Au contraire, un bon état de santé et une sécurité économique et sociale adéquate sont des conditions préalables nécessaires à l'apprentissage d'une nouvelle langue et à l'intégration dans une société d'accueil.

Les dispositions du projet de loi 96 qui limitent la communication de l'État avec les personnes physiques dans des langues autres que le français risquent d'entraver l'intégration des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes et de contrecarrer le projet de faire du français la langue commune d'une population diversifiée. En rendant plus difficile l'accès aux programmes essentiels de santé, d'éducation, de services sociaux et de sécurité économique, ils risquent de nuire à la véritable intégration sociale, culturelle et économique des néo-Québécois et des minorités linguistiques.

Pour garantir un accès équitable aux services publics pour toutes et tous, sans distinctions fondées sur la langue, nous croyons qu'il est essentiel de préserver les dispositions actuelles de la Charte de la langue française permettant aux services publics de communiquer avec les personnes physiques dans des langues autres que le français. C'est tout à fait conciliable avec la volonté de faire en sorte que le français soit la « seule langue officielle du Québec » et la « langue commune de la nation québécoise ».

*LE TERME ALLOPHONE DÉSIGNE LES PERSONNES DONT LA (OU LES) LANGUE(S) MATERNELLE(S) N'EST (NE SONT) NI L'ANGLAIS NI LE FRANÇAIS. LA MAJORITÉ DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES, BIEN QU'ALLOPHONES, MAÎTRISE LE FRANÇAIS. C'EST POURQUOI NOUS AJOUTONS « NE MAÎTRISANT PAS ENCORE LE FRANÇAIS » LORSQUE NOUS PARLONS DES PERSONNES QUE LE PROJET DE LOI 96 MET EN SITUATION DE DIFFICULTÉ DANS L'ACCÈS AUX SERVICES DE L'ÉTAT.

**LE TERME ANGLOPHONE DÉSIGNE ICI LES PERSONNES DONT LA LANGUE MATERNELLE EST L'ANGLAIS.

ORGANISMES MEMBRES DE LA T.C.R.I.

- 1 Accès Accueil Action Basses-Laurentides pour l'immigration
- 2 Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal
- 3 Accueil et intégration Bas-Saint-Laurent
- 4 Accueil liaison pour arrivants
- 5 Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs
- 6 Accueil Parrainage Outaouais
- 7 Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-ouest de Montréal / Centre PRISME
- 8 Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île
- 9 Action Réfugiés Montréal
- 10 Actions interculturelles de développement d'éducation
- 11 Afrique au Féminin
- 12 Agence Ometz
- 13 Agora Boréale, Association interculturelle de Lebel-sur-Quévillon
- 14 Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants(es)
- 15 Alternatives
- 16 Amnistie Internationale Canada francophone
- 17 Assistance aux femmes de Montréal
- 18 Association des femmes immigrantes de l'Outaouais
- 19 Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec
- 20 Au bas de l'échelle
- 21 Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce: Accueil des nouveaux arrivants
- 22 Bureau de la communauté haïtienne de Montréal
- 23 Carrefour Bio Local Emploi
- 24 Carrefour d'action interculturelle
- 25 Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants
- 26 Carrefour de liaison et d'aide multiethnique
- 27 Carrefour de ressources en inter culturel
- 28 Carrefour d'intercultures de Laval
- 29 Carrefour emploi Haut St-Maurice
- 30 Carrefour jeunesse-emploi de la Côte-des-Neiges/Outremont/Ville-Mont-Royal
- 31 Carrefour Jeunesse-emploi Haute-Côte-Nord
- 32 Carrefour Jeunesse-emploi Outaouais
- 33 Carrefour Le Moutier
- 34 Carrefour Solidarité Anjou
- 35 Centre Afrika
- 36 Centre Alpha Bellechasse
- 37 Centre alpha LIRA
- 38 Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit
- 39 Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal
- 40 Centre communautaire des femmes sud-asiatiques
- 41 Centre communautaire Petit Espoir
- 42 Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants

- 43 Centre d'action bénévole de Montréal-Nord
- 44 Centre d'action socio communautaire de Montréal
- 45 Centre d'aide à la réussite et au développement
- 46 Centre d'aide aux familles immigrantes
- 47 Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville
- 48 Centre d'écoute et de référence Halte Ami
- 49 Centre d'écoute et de référence multi-écoute
- 50 Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest: Volet immigration
- 51 Centre de référence du Grand Montréal
- 52 Centre de ressources de la troisième avenue
- 53 Centre de ressources en employabilité Montréal Centre-Ville
- 54 Centre des femmes de Montréal
- 55 Centre des femmes de Verdun
- 56 Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île
- 57 Centre d'orientation et de formation favorisant les relations ethniques traditionnelles

- 58 Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants
- 59 Centre Émersion
- 60 Centre génération emploi
- 61 Centre humanitaire d'organisation de ressources et de référence d'Anjou
- 62 Centre justice et foi, Secteur vivre ensemble
- 63 Centre multiethnique de Québec
- 64 Centre N A Rive de Montréal
- 65 Centre Pauline-Julien de la Commission scolaire de Montréal
- 66 Centre Sino-Québec de la Rive-sud
- 67 Centre social d'aide aux immigrants
- 68 Centre Yves Thériault de la Commission scolaire de Montréal
- 69 Clef pour l'intégration au travail des immigrants
- 70 Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA
- 71 Collectif des femmes immigrantes du Québec
- 72 Comité d'accueil international des Bois-Francs
- 73 Comité d'aide aux réfugiés
- 74 Comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgogne & St-Henri
- 75 Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière

- 76 Comité sur les relations interculturelles de la CSN
- 77 Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN - Comité Immigration et relations ethniques
- 78 Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
- 79 Corporation de développement économique communautaire LaSalle-Lachine
- 80 Droit à l'emploi, Accueil et accompagnement des nouveaux arrivants et conseils en recherche d'emploi
- 81 Fédération des associations régionales de la Diaspora du Canada
- 82 Fédération des communautés culturelles de l'Estrie
- 83 Femmes du monde à Côte-des-Neiges
- 84 Fondation ressources-jeunesse
- 85 Foyer du Monde
- 86 Groupe Inclusia

- 87 Hirondelle, service d'accueil et d'intégration des immigrants
- 88 Horizon Carrière - Centre de Recherche d'Emploi de l'Est
- 89 Impulsion-Travail
- 90 Intégration Communautaire des Immigrants
- 91 Intégration Compétences
- 92 Intégration jeunesse du Québec
- 93 Intro Drummondville
- 94 La Maisonnée, Accueil Intégration Emploi
- 95 La Mosaïque, Association interculturelle et d'accueil des immigrants en Abitibi-Témiscamingue
- 96 La voix de l'immigrant
- 97 Le Mieux-Être des Immigrants
- 98 Le pouvoir des mots
- 99 Le Tremplin, Centre pour personnes immigrantes et leurs familles
- 100 Les services de main-d'œuvre L'Appui (SMO L'appui)
- 101 L'Escalier pour elle
- 102 Lis-moi tout Limoilou
- 103 L'Orienthèque, Corporation de services d'aide à l'emploi
- 104 Maison Alice-Desmarais
- 105 Maison CACI
- 106 Maison de l'amitié de Montréal
- 107 Maison de la famille des Maskoutains
- 108 Maison d'Haïti
- 109 Maison internationale de la Rive-Sud
- 110 Maison Passages
- 111 Maison pour femmes immigrantes
- 112 Maison secours aux femmes de Montréal
- 113 Médecins du Monde
- 114 Micro Crédit Montréal
- 115 Mission communautaire de Montréal
- 116 Motivation Jeunesse
- 117 Mouvement action chômage de Montréal
- 118 Mouvement contre le viol et l'inceste
- 119 Multi-Femmes
- 120 Œuvres Marie-Anne-Lavallée
- 121 Perspective Carrière
- 122 Perspectives nouvelles
- 123 Petites Mains
- 124 Portes Ouvertes sur le Lac
- 125 Pro-Gestion Estrie
- 126 Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal
- 127 Projet d'accueil et d'intégration solidaire
- 128 Projet Genève
- 129 Promotion intégration société nouvelle
- 130 Regroupement des organismes du Montréal-ethnique pour le logement
- 131 Relais communautaire de Laval
- 132 Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec
- 133 Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée

- 134 Réseau emploi entrepreneurship
- 135 Rond-Point Jeunesse au travail - Carrefour jeunesse-emploi Bourassa Sauvé
- 136 Service à la famille chinoise du grand Montréal
- 137 Service communautaire aux réfugiés et immigrants
- 138 Service d'accueil des nouveaux arrivants de la MRC de Maskinongé
- 139 Service d'accueil des nouveaux arrivants (Shawinigan)
- 140 Service d'accueil des nouveaux arrivants (Trois-Rivières)
- 141 Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes
- 142 Service d'aide à la famille immigrante de la MRC de l'Assomption
- 143 Service d'aide aux néo-canadiens
- 144 Service d'éducation et d'intégration interculturelle de Montréal
- 145 Service d'intégration au Marché du Travail par Objectifs
- 146 Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants
- 147 Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec

- 148 Service Intégration travail Outaouais
- 149 Service jésuite des réfugiés - Canada
- 150 Services de Soutien à la Famille Hay Doun
- 151 SINGA - l'innovation sociale et l'enrichissement culturel avec les personnes réfugiées
- 152 Société d'aide aux immigrants du Moyen-Orient
- 153 Société John Howard du Québec
- 154 Solidarité ethnique régionale de la Yamaska
- 155 Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie
- 156 Stratégie carrière
- 157 Table des groupes de femmes de Montréal
- 158 Vision inter-cultures
- 159 YMCA de Montréal - Résidence du YMCA

Contactez-nous

518, rue Beaubien Est
Montréal (Québec) Canada H2S 1S5

Téléphone: 514 272-6060
Télécopieur: 514 272-3748
www.tcri.qc.ca



TCRI

Table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées
et immigrantes